

LE QUOTIDIEN
Extrait de l'édition du 19 octobre 2006

Oui à l'immigration ciblée

Alors que le ministre délégué à l'Immigration planche sur la réforme de la législation en matière d'immigration, l'avis du Conseil économique et social (CES) contient des propositions pour le moins intéressantes. La nouvelle législation pourrait être applicable à partir de 2008. -Le titre même de l'avis présenté hier par le CES, en présence du ministre délégué à l'Immigration, vaut programme : «Pour une politique d'immigration et d'intégration active».

L'avis a été présenté, hier, par Raymond Hencks, président du CES. «Il nous faut rappeler aux citoyens luxembourgeois que l'apport de main-d'œuvre étrangère est nécessaire si nous voulons préserver notre standard de vie», a-t-il noté. Non sans évoquer «toute une série de problèmes» qui pourront se poser. Au-delà de l'Europe

Il a rappelé que les vagues d'immigration précédentes ont permis d'accueillir des gens «de culture et de religion – c'est important – proches de nous», alors qu'à l'avenir il faudra sans doute regarder au-delà de l'Europe, accueillir des migrants d'Asie et d'Afrique.

«Ce ne sera plus aussi facile, on constate dans la population de plus en plus de réserves face à l'immigration, ils craignent une croissance de la criminalité, d'être obligés de parler le français», a encore noté Raymond Hencks, président du CES mais reflétant dans ce discours plutôt le point de vue de la CGFP. L'avis en lui-même se révèle bien plus positif et fait honneur à son titre, même s'il esquivé les questions liées à l'immigration illégale et au problème des demandeurs d'asile déboutés. Le CES, constate qu'à terme l'emploi transfrontalier sera insuffisant pour combler les besoins de l'économie luxembourgeoise. Il se prononce pour la mise en place d'une «politique de l'immigration ciblée» selon des critères «permettant de favoriser de façon pondérée l'immigration de personnes possédant les qualifications et les compétences utiles au développement économique et complémentaires à celles des autochtones».

Le ministre délégué, Nicolas Schmit, qui a sollicité cet avis par le biais du Premier ministre Jean-Claude Juncker, y voit «une bonne base pour une politique moderne d'immigration». Il note que la proposition du CES de créer un «permis unique» remplaçant l'actuel permis de travail et l'autorisation de séjour «est une bonne piste», tout en y marquant encore certaines réserves. Il a encore précisé qu'il comptait déposer son projet de loi à la Chambre au printemps 2007 si bien que les nouvelles dispositions concernant cette politique d'immigration ciblée pourraient entrer en vigueur au courant de l'année 2008.

Les échos :

Le juste équilibre

Selon Nicolas Schmit il s'agit «de trouver le juste équilibre», l'immigration légale étant une excellente arme contre l'immigration illégale (à ne pas confondre selon lui avec les demandes d'asile qui n'aboutissent pas). Le ministre délégué note «qu'une politique d'immigration trop restrictive mène à l'immigration illégale».

Vers les Balkans

Le réservoir des travailleurs frontaliers et l'immigration intraeuropéenne ne pourront pas résoudre tous les problèmes de main-d'œuvre du Luxembourg. Nicolas Schmit propose la reprise de «relations privilégiées» avec certaines régions pourvoyeuses en main-d'œuvre, et a suggéré de tourner le regard vers les pays des Balkans. Dommage que le même ministre ordonne actuellement des retours forcés vers cette région.

Travail au noir

L'immigration illégale est notamment possible... grâce aux patrons n'hésitant pas à employer des travailleurs clandestins. La future loi devrait prévoir des mesures dissuasives pour lutter contre le travail au noir.

Vers le permis unique

Le CES plaide pour l'instauration d'un permis unique pour le permis de travail et l'autorisation de séjour. Les entreprises souhaitant embaucher du personnel extracommunautaire - y compris des managers et autres salariés hautement qualifiés - sont confrontées à de lourds obstacles administratifs : demande de permis de travail (l'Adem doit au préalable constater qu'il n'y a pas de salarié européen susceptible d'occuper ce poste), demande d'autorisation de séjour le cas échéant accompagnée d'une demande de visa... Une procédure qui selon Raymond Schmit, l'un des représentants du patronat au sein du CES, «peut durer de quelques semaines à plus d'une année».

Le CES demande que la future loi sur l'immigration assure une plus grande transparence dans l'attribution du permis et souhaite que le «système parallèle et compliqué» d'attribution des permis de travail et du titre de séjour soit remplacé par une seule procédure permettant de délivrer un permis unique de travail et de séjour.

Le CES recommande encore que tous les résidents des pays tiers disposant d'un titre de séjour aient automatiquement «le droit de gagner leur vie par le travail», pour ne pas être incités - faute de permis de travail - «d'enfreindre la loi pour subvenir à leurs besoins élémentaires». Par ailleurs, le droit de solliciter un permis de travail ne doit plus, comme actuellement, être réservé uniquement au patron mais le travailleur concerné doit avoir le droit de demander lui-même le renouvellement du permis unique de travail et de séjour. Le CES propose encore la mise en place de «kits d'intégration» voire, au niveau communal, d'un «tuteur civil» pour guider les nouveaux arrivants. Il plaide pour la mise en place de mesures incitatives à des cours de langue et des cours civiques : la réussite de ces cours pourrait être sanctionnée par l'octroi d'un permis unique à titre définitif et la réduction de la durée minimale de séjour pour l'obtention de la nationalité de sept à trois ans. La politique d'accueil volontariste passe encore par une réforme de l'enseignement scolaire.

Cherche 320 000 salariés en 2055

Selon l'un des scénarios mis en œuvre par le Statec, le Luxembourg comptera 645 000 habitants en 2055. En tenant compte des paramètres de croissance économique et de la productivité accrue, la demande totale de travail serait de 580 000 salariés. Selon des projections effectuées par les services de la Commission européenne, l'emploi total au Luxembourg sera de 260 000 personnes : la demande de travail qui ne saura être assurée par les résidents est évaluée à 320 000 travailleurs. Rappelons qu'actuellement déjà 127 000 frontaliers traversent chaque jour la frontière pour venir travailler au Grand-Duché. Mais le marché du travail national ne saura puiser dans les seules régions frontalières. Le

Luxembourg doit se préparer à accueillir de plus en plus d'immigrés venant de plus en plus loin.

Qu'est-ce que le CES?

Le Conseil économique et social a été institué en 1966. C'est l'institution consultative centrale et permanente du gouvernement en matière d'orientation économique et sociale. Il se compose de représentants du patronat, des syndicats du secteur privé, des syndicats de la Fonction publique et des membres désignés par le gouvernement. Il a pour mission de présenter des «solutions consensuelles», généralement sous forme d'avis sollicités par le Premier ministre. La présidence est assurée de façon tournante par les groupes ci-dessus. Elle est actuellement assurée par Raymond Hencks, membre du comité exécutif de la CGFP (syndicat de la fonction publique).